



**Extrait du Registre des Délibérations**

Le lundi 28 novembre 2022 à 20 h 00, le conseil d'administration s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Patrick Delebarre.

Date de la convocation : le 24 novembre 2022

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Mmes Anne-Catherine Derville, Marie DUCATTEAU, M. Bernard CAUDAL, Mmes Danièle DELBECQUE, Marie-Paule LEPERS, Laura NAESENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mmes Micheline DEPOORTERE, Dorothée DEFORCHE, M. Benoît GADEYNE

Excusées : Mme Audrey DASSONNEVILLE, Mme Servane ORTILLE, M. Guy VANDERBEKEN, Mme Caroline BRUNET

Absents : MM. Bernard POTTIER, Michel RENARD

N° 22-3-2

**Ressources Humaines**

Comité Social Territorial (CST)

CST unique

Nombre de sièges

Rapport de M. le Président

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a créé une nouvelle instance consultative unique dans la Fonction Publique Territoriale, le Comité Social Territorial (CST) né de la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) dans chaque collectivité employant au moins cinquante agents.

Le CST est composé de représentants des collectivités territoriales désignés par l'autorité ayant le pouvoir de nomination et de représentants des agents publics, élus pour 4 ans.

Il peut également être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un établissement public rattaché à cette collectivité, de créer un CST unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant l'intérêt de disposer d'un CST unique compétent pour l'ensemble des agents de la collectivité et du CCAS et considérant l'effectif de la commune et du centre communal d'action sociale au 1<sup>er</sup> janvier 2022, il vous est proposé :

- de créer un CST commun à la commune et au CCAS ;
- de fixer à 10 le nombre de représentants titulaires (cinq représentants de la municipalité et cinq représentants du personnel)



Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus  
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil  
Certifié conforme  
Le Maire

**Vote à l'unanimité**